

La majorité LREM-Modem suggère d'élargir l'expérience « territoires zéro chômeur longue durée

La majorité LREM-Modem suggère d'élargir l'expérience « territoires zéro chômeur longue durée », lancée dans dix zones en 2016, à une trentaine d'autres zones pour une durée de cinq ans, selon une proposition de loi. Ce texte, attendu depuis plusieurs mois, sera débattu « au plus tard en septembre » à l'Assemblée, selon sa corédactrice Marie-Christine Verdier-Jouclas (LREM). Portée initialement par ATD Quart-Monde, l'idée est de créer des entreprises à but d'emploi (EBE) sur des activités ne concurrençant pas des entreprises existantes. Elles embauchent, sur la base d'un smic en CDI et sans sélection, des personnes privées d'emploi depuis plus d'un an, à temps complet ou choisi. L'État contribue lui à hauteur de 18 000 € par an et par emploi.

ENCADRÉS DE L'ARTICLE

La philosophie générale est de dire que personne n'est inemployable, qu'il existe de nombreux travaux utiles non effectués et qu'en subventionnant la reprise d'emploi, l'État économisera autant en prestations sociales et coûts indirects du chômage. La première loi a concerné, pour cinq ans, dix territoires entre 5 000 et 10 000 habitants, mêlant communes rurales et quartiers de la politique de la ville, de Colombelles (Calvados) à Villeurbanne (Rhône). Depuis 2016, 1 112 personnes « sont sorties de la privation d'emploi, soit directement, par l'embauche en EBE (770), soit de manière indirecte, par la méthode de mobilisation inhérente au projet, avant même d'entrer en EBE », selon la proposition de loi. Ces salariés sont privés d'emploi de-

puis 53,9 mois en moyenne, ont un âge moyen de 44 ans, un niveau CAP-BEP de formation, et sont reconnus en situation de handicap pour 21 % d'entre eux.



ZOOM ■